



Bulletin Officiel

N° 5370 Jeudi 1^{er} Juin 2017— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - MONOPRIX - 23

SITEX - AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGE - 24

ASSURANCES BIAT - AGO - 25

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - AGO - 26

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - AGE - 26

POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO - 27

SOTEMAIL - AGO - 28

SIMPAR - AGO - 29

CITY CARS - AGO - 30

TUNINVEST SICAR - AGO - 31

PRESCRIPTION QUINQUENNALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 32

PROJET DE RESOLUTIONS

TUNINVEST SICAR - AGO - 33-34

INFORMATIONS POST AGO - AGE

UNIMED - AGO - 35-38

UNIMED - AGE - 39

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE « CARTE » - AGO - 40-45

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE « CARTE VIE » - AGO - 46-51

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 » EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 52-54

COURBE DES TAUX

55

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

56-57

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- TUNINVEST SICAR
- MAC AL HOUDA FCP
- RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE DE MAC AL HOUDA FCP - EXERCICE 2016 -
- MAC EPARGNE ATIONS FCP
- MAC HORIZON 2022 FCP
- FCP AMEN CEA

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1^{ère} année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1^{er} janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

2017 - AS - 4851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2016 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4867

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 10 Juin 2017 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4868

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 23 Juin 2017 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 et quitus aux membres du conseil d'administration ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 ;
7. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société ;
- 8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 13 juin 2017, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, Rue des Usines, ZI Kheireddine - La Goulette - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Lundi 12 Juin 2017 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ; et
- 8- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

Prescription quinquennale

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2011, décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012 et mis en paiement à partir du 16 juillet 2012, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 29 juin 2017.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016, s'élevant à cent quatre vingt neuf mille cent trois dinars et deux cent soixante millimes (189.103,260 DT) comme suit :

(En dinars)	
Bénéfice net de l'exercice	189.103,260
Report à nouveau antérieur	3.814.858,202
Pour former un bénéfice distribuable	4.003.961,462
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3.520.961,462

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2016 et détaillés au niveau des notes aux états financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DE SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2017, la Société « Unité de Fabrication de Médicaments » publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

Première résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2016, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2016, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2016, les membres de l'assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2016 :

11 044 888 dinars

Résultats reportés antérieurs :

0 dinars

Total à affecter :

11 044 888 dinars

Réserves Légales :

380 000 dinars

Réserves de réinvestissement physique exonéré	2 750 000
dinars	

Réserves de réinvestissement financier exonéré	943
000 dinars	

Réserves ordinaires	6
971 888 dinars	

Résultats reportés de l'exercice 2016 :

0 dinars

Suite à cette affectation :

-Le montant des réserves légales passe de 2 545 000 dinars à 2 925 000 dinars ;

-Le montant des réserves ordinaires passe de 27 643 715 dinars à 34 615 603 dinars ;

-Le montant des réserves spéciales de réinvestissement passe de 6 143 040 dinars à 9 836 040 dinars ;

-Le report à nouveau étant nul.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents

- Suite -

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

La loi des finances pour l'année 2014 a exonéré la distribution de bénéfices, à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013. L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **6 581 250** dinars à prélever sur les réserves ordinaires présentes au bilan de la société à la date du 31 décembre 2013.

L'assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31/07/2017.

Dividendes par action = 0,225 dinars

Résolution adoptée à l'unanimité des présents**5^{ème} résolution : pouvoirs pour formalités**

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Bilan au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinar tunisien)

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
Actifs non courants		
• Immobilisations incorporelles	3 418 193	2 957 533
• Moins : amortissements	<2 484 234>	<2 084 567>
	933 959	872 966
• Immobilisations corporelles	93 291 015	85 515 691
• Moins : amortissements	<61 583 631>	<56 139 004>
	31 707 384	29 376 686
• Immobilisations financières	8 138 633	6 441 317
• Moins : Provisions	<68 977>	<68 977>
	8 069 657	6 372 341
Total des actifs immobilisés	40 711 000	36 621 993
• Autres actifs non courants	247 166	0
Total des actifs non courants	40 958 165	36 621 993
Actifs courants		
• Stocks	20 561 715	20 489 434
• Moins : Provisions	<496 919>	<549 070>
	20 064 796	19 940 364
• Clients et comptes rattachés	14 149 577	10 964 295
• Moins : Provisions	<1 164 552>	<1 467 718>
	12 985 024	9 496 577
• Autres actifs courants	4 965 384	10 567 302
• Moins : Provisions	<280 658>	<273 792>
	4 684 726	10 293 511
• Placements courants & autres actifs financiers	3 000 000	2 090 029
• Liquidités et équivalents de liquidités	12 694 052	11 546 960
Total des actifs courants	53 428 598	53 367 441
Total des actifs	94 386 764	89 989 434

Bilan au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres		
• Capital social	32 000 000	29 250 000
• Réserves légales	2 925 000	2 545 000
• Réserve statutaire	2 777 847	2 777 847
• Réserves de réinvestissement	7 086 040	6 143 040
• Réserves ordinaires	25 256 506	24 865 868
• Autres capitaux propres	82 525	36 298
• Résultat reportés	0	0
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>	<u>70 127 918</u>	<u>65 618 053</u>
Passifs non courants		
• Emprunts	1 421 435	3 546 994
• Autres passifs non courants	837 484	627 361
<u>Total des passifs non courants</u>	<u>2 258 919</u>	<u>4 174 356</u>
Passifs courants		
• Fournisseurs et comptes rattachés	6 645 884	4 170 585
• Autres passifs courants	12 838 170	13 594 323
• Autres passifs financiers	2 515 872	2 368 614
• Concours bancaires	0	63 503
<u>Total des passifs courants</u>	<u>21 999 926</u>	<u>20 197 025</u>
<u>Total des passifs</u>	<u>24 258 845</u>	<u>24 371 381</u>
	94 386 764	89 989 434

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social	Réserve légale	Réserves de réajustement	Réserve statutaire	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2013 avant affectation	20 200 000	1 670 000	5 000 000	2 777 847	21 241 327	0	10 360 119	262 336	61 531 629
Affectation des résultats (AGO du 11/06/14)	0	300 000	3 338 040		3 287 000	79	-6 930 119	0	0
Dividendes distribués (AGO du 11/06/14 et du 29/09/14)	0	0	0		-1 480 000	0	-3 400 000	0	-4 880 000
Augmentation de capital (AGE du 11/06/14)	2 250 000	0	-2 250 000		0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2013 après affectation	22 450 000	2 020 000	6 143 040	2 777 847	23 048 327	79	0	262 336	56 701 629
Nouvelles subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	82 773	82 773
Résorption des subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	-219 454	-219 454
Résultat de l'exercice 2014	0	0	0		0	0	12 369 032	0	12 369 032
Situation au 31 décembre 2014 avant affectation	22 450 000	2 020 000	6 143 040	2 777 847	23 048 327	79	12 369 032	125 655	68 933 960
Affectation des résultats (AGO du 01/06/15)	0	225 000	3 000 000		9 344 111	-79	-12 369 032	0	0
Dividendes distribués (AGO du 01/06/15)	0	0	0		-4 900 000	0		0	-4 900 000
Augmentation de capital (AGE du 01/06/15)	3 000 000	0	-3 000 000		0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2014 après affectation	25 450 000	2 245 000	6 143 040	2 777 847	27 292 438	0	0	125 655	64 033 960
Modification comptable						-3 512 966			-3 512 966
Nouvelles subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	702 476	702 476
Résorption des subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	-791 833	-791 833
Résultat au 31 décembre 2015	0	0	0		0	0	13 075 896	0	13 075 896
Situation au 31 décembre 2015 avant affectation	25 450 000	2 245 000	6 143 040	2 777 847	27 292 438	-3 512 966	13 075 896	36 298	73 507 553
Affectation des résultats (AGO du 20/06/16)	0	300 000	3 800 000		5 462 920	3 512 966	-13 075 896	0	0
Dividendes distribués (AGO du 20/06/16)	0	0	0		-7 889 500	0		0	-7 889 500
Augmentation de capital (AGE du 20/06/16)	3 800 000	0	-3 800 000		0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2015 après affectation	29 250 000	2 545 000	6 143 040	2 777 847	24 865 868	0	0	36 298	65 618 053
Nouvelles subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	74 275	74 275
Résorption des subventions d'investissement	0	0	0		0	0	0	-28 047	-28 047
Résultat de l'exercice 2016	0	0	0		0	0	11 044 888	0	11 044 888
Situation au 31 décembre 2016 avant affectation	29 250 000	2 545 000	6 143 040	2 777 847	24 865 868	0	11 044 888	82 525	76 709 168
Affectation des résultats (AGO du 23/05/17)	0	300 000	3 638 000		6 971 838	0	-11 044 888	0	0
Dividendes distribués (AGO du 29/09/17)	0	0	0		-6 381 250	0		0	-6 381 250
Augmentation de capital (AGE du 23/05/17)	2 750 000	0	-2 750 000		0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2016 après affectation	32 000 000	2 925 000	7 086 040	2 777 847	25 256 506	0	0	82 525	70 127 918

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2017, la Société UNIMED publie ci-dessous les résolutions adoptées:

1^{ère} résolution : Augmentation de capital par incorporation de réserves.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil décide d'augmenter le capital social d'un montant de **Deux million Sept cent Cinquante mille Dinars (2.750.000 DT)** pour le porter de vingt-neuf million deux cent cinquante mille Dinars (29.250.000 DT) à Trente Deux million Dinars (32.000.000 DT), et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement. Cette augmentation est réalisé par la création de 2.750.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leurs participations à raison de 11 actions nouvelles pour 117 anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'assemblée générale extraordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents

2^{ème} résolution : Modification de l'article 7 des statuts.

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article 7 (nouveau) : capital social

« Le capital social est fixé à la somme de Trente Deux million Dinars (32.000.000 DT) divisé en Trente Deux million (32.000.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Dinar (1 DT) chacune. »

Résolution adoptée à l'unanimité des présents

3^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2017, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016, les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils leurs sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de réaffecter une partie des réserves pour réinvestissement exonérés figurant au bilan au 31/12/2013 devenues disponibles pour un montant de 1 000 000,000 dinars en réserves facultatives distribuables en franchise de retenue à la source.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter un montant de 986 092,800 dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice 2016	7 360 229,416
+ Report à nouveau antérieur	1 269 763,374
+ Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	986 092,800
Premier reliquat	9 616 085,590
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	1 500 000,000
Deuxième reliquat	8 116 085,590
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	4 000 000,000
Troisième reliquat	4 116 085,590
- Réserves pour Fonds social	350 000,000
Quatrième reliquat	3 766 085,590
- Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2016	1 013 907,200
- Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	986 092,800
Cinquième reliquat	1 766 085,590
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	1 766 085,590
Sixième Reliquat	0,000

Soit un dividende de 0,800 dinars par actions ou certificats d'investissements.

1 013 907,200 dinars provenant des résultats de l'année 2016 à servir aux personnes morales et 986 092,800 dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 30/06/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2016, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Néjib DOGHRI
- Monsieur Christian Huyghues DESPOINTES
- Monsieur Abderrahmen FATMI
- Monsieur Radhi MEDDEB
- La Société S.E.P.C.M.
- L'Union Tunisienne de Participation

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent mille (100 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT (Exprimés en Dinars)		2016		2015
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 002 307,460	626 008,366	376 299,094	235 270,082
AC13 Fonds commercial	90 420,548		90 420,548	90 420,548
	1 092 728,008	626 008,366	466 719,642	325 690,630
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	5 429 450,561	3 853 642,975	1 575 807,586	1 433 575,425
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 343 313,840	762 866,916	580 446,924	696 198,159
	6 772 764,401	4 616 509,891	2 156 254,510	2 129 773,584
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	2 640 964,146	16 728 472,848	17 183 126,023
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 207 809,898	2 614 541,972	8 593 267,926	8 748 906,609
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	71 577 449,059		71 577 449,059	65 722 129,059
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	29 639 150,196	249 372,845	29 389 777,351	26 197 461,297
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	26 859 742,000		26 859 742,000	26 431 167,000
AC334 Autres prêts	15 050 032,804		15 050 032,804	18 568 717,741
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	23 000 000,000		23 000 000,000	21 000 000,000
AC336 Autres	3 325 454,133		3 325 454,133	2 012 628,002
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	55 630,600		55 630,600	69 783,750
	200 084 705,684	5 504 878,963	194 579 826,721	185 933 919,481
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	10 870 453,359		10 870 453,359	12 843 522,565
AC531 Provision pour sinistres non vie	34 299 240,310		34 299 240,310	28 783 512,344
	45 169 693,669	0,000	45 169 693,669	41 627 034,909
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	8 067 558,717		8 067 558,717	2 773 499,810
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	12 007 215,322	6 122 950,092	5 884 265,230	17 330 938,344
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
AC623 Créances nées d'opérations de réassurance	2 935 322,032	341 578,308	2 593 743,724	2 264 243,348
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	45 520,299		45 520,299	70 496,811
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 165,183		2 165,183	3 874,408
AC633 Débiteur divers	4 871 203,263	879 509,390	3 991 693,873	2 041 279,218
	27 928 984,816	7 344 037,790	20 584 947,026	24 484 331,939
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	16 842 494,474		16 842 494,474	5 515 399,210
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	1 574 206,634		1 574 206,634	1 591 439,750
AC722 Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 195 521,369	7 122,672	23 979,574
	20 619 345,149	2 195 521,369	18 423 823,780	7 130 818,534
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 057 421,124		2 057 421,124	2 677 466,910
AC733 Autres comptes de régularisation	828 115,933		828 115,933	272 852,018
	2 885 537,057	0,000	2 885 537,057	2 950 318,928
	23 504 882,206	2 195 521,369	21 309 360,837	10 081 137,462
Total de l'actif	304 553 758,784	20 286 956,379	284 266 802,405	264 581 888,005

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
SITUATION ARRETE AU 31/12/2016		2016	2015
APRES AFFECTATION DU RESULTAT (E xprimés en Dinars)			
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	68 409 475,119	64 579 190,420
CP4	Réserves spéciales pour réinvestissement	10 102 552,833	9 602 552,833
CP5	Résultat reporté	1 766 085,590	1 269 763,374
Total capitaux propres après affectation		105 278 113,542	100 451 506,627
PA2	Provisions pour risques et charges	665 632,151	582 698,393
		665 632,151	582 698,393
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	23 385 352,030	24 803 936,425
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	102 778 141,331	93 948 395,753
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-11 409 426,265	-8 629 381,287
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 323 320,886	3 459 003,631
		118 077 387,982	113 581 954,522
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	21 528 949,497	21 780 925,476
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 263 817,290	7 200 707,148
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	16 770 428,827	14 330 618,282
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	127 435,602	127 435,602
PA632	<i>Personnel</i>	930 513,868	656 603,744
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	3 271 552,013	1 894 067,097
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	4 305 695,452	3 934 397,867
		38 669 443,052	28 143 829,740
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	47 276,181	40 973,247
		47 276,181	40 973,247
Total du passif		178 323 056,712	163 547 682,985
Total des capitaux propres et du passif		284 266 802,405	264 581 888,005

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve spéciale de réévaluation	Fonds social	Réserve pour rémesl exonéré disponible	Réserve pour rémesl exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats de l'exercice	Résultats reportés	Modifications Comptables	Total
Solde au 31/12/2016 après affectation	25 000 000,000	1 960 000,000	2 682 815,008	52 775 447,264	4 282 417,473	2 988 510,877	0,000	9 602 652,833	0,000	0,000	0,000	1 288 763,374	0,000	100 451 606,827
Résultat de l'exercice 2016											7 360 228,416			
Solde au 31/12/2016 avant affectation	25 000 000,000	1 960 000,000	2 682 815,008	52 775 447,264	4 282 417,473	2 364 888,378		9 602 652,833			7 360 228,416	1 288 763,374		107 278 113,542
Affectation des résultats suivants AGO du 19/05/2017				5 000 000,000		350 000,000	0,000	600 000,000			-8 346 322,216	496 322,216		0,000
Dividendes distribués				- 988 082,800							- 1 013 977,200			- 2 000 000,000
Solde au 31/12/2016 après affectation	25 000 000,000	1 960 000,000	2 682 815,008	58 789 354,264	4 282 417,473	2 714 888,378	0,000	10 102 652,833	0,000	0,000	0,000	1 788 085,590	0,000	105 278 113,542

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2017, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **4 240 687,272 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2016</i>	<i>4 240 687,272</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>2 237 402,094</i>
TOTAL	6 478 089,366
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>323 904,468</i>

- Suite -

<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement (Business Towers)</i>	<i>1 500 000,000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>150 000,000</i>
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>4 504 184,898</i>
<i>Dividendes</i>	<i>2 000 000,000</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>2 504 184,898</i>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du 18/08/2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-dix mille (70 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- Monsieur Abderrahman FATMI*
- COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI*

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- Monsieur Abderrahman FATMI*
- COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI*

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Roger Vander Haeghen et Monsieur Christian Huyghues Despointes en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet Commissariat Management Conseil « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « CMC » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	2016			Exercice 2015 Montant Net
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	56 415,165	-49 193,614	7 221,551	18 419,770
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	-4 933 621,049	11 466 331,035	12 297 717,495
	16 456 367,249	-4 982 814,663	11 473 552,586	12 316 137,265
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	120 500,500	-79 696,909	40 803,591	15 771,233
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	87 385,914	-67 558,976	19 826,938	12 198,091
	207 886,414	-147 255,885	60 630,529	27 969,324
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	-83 203,082	448 779,418	475 606,031
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	33 951 388,305	-625 280,955	33 326 107,350	27 798 475,406
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	67 822 350,000		67 822 350,000	59 758 940,000
AC334 Autres prêts	1 500,000		1 500,000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 500 000,000		21 500 000,000	18 000 000,000
	123 807 220,805	-708 484,037	123 098 736,768	106 033 021,437
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	342 236,189		342 236,189	228 196,995
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	342 236,189	0,000	342 236,189	228 196,995
AC6 Créances				
A061 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
A0611 Primes acquises et non émises	2 408 063,681		2 408 063,681	2 017 208,950
A0612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	891 338,806	-46 498,434	844 840,372	1 256 268,148
A062 Créances nées d'opérations de réassurance	408 241,796		408 241,796	337 846,933
A063 Autres créances				
A0631 Personnel	1 672,278		1 672,278	4 378,749
A0632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	47 263,330		47 263,330	33 143,382
A0633 Débiteur divers	1 457 591,954		1 457 591,954	1 253 075,612
	5 214 171,845	-46 498,434	5 167 673,411	4 901 921,774
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 281 968,785		4 281 968,785	3 207 851,598
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	4 281 968,785	0,000	4 281 968,785	3 207 851,598
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	3 176 518,293		3 176 518,293	3 007 407,044
AC733 Autres comptes de régularisation	1 123,149		1 123,149	1 666,495
	3 177 641,442	0,000	3 177 641,442	3 009 073,539
Total de l'actif	153 487 492,729	-5 885 053,019	147 602 439,710	129 724 171,932

- Suite -

		Capitaux Propres & Passifs	
		31/12/2016	31/12/2015
		(Chiffres en dinars tunisien)	
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	13 000 000,000	13 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	1 776 146,207	1 424 453,388
CP4	Autres Capitaux Propres	16 502 500,000	15 002 500,000
CP5	Résultat reporté	2 504 184,898	2 237 402,094
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		33 782 831,105	31 664 355,482
CP6	Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres avant affectation		33 782 831,105	31 664 355,482
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges	80 396,843	59 995,818
		80 396,843	59 995,818
PA3	Provisions techniques brutes		
	PA320 <i>Provision d'assurance vie</i>	94 347 948,552	85 248 618,589
	PA330 <i>Provision pour sinistres</i>	7 337 033,789	4 975 523,316
	PA340 <i>Provision pour participation aux bénéficiaires</i>	2 333 754,284	1 577 543,212
	PA350 <i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	288 145,911	214 694,246
	PA360 <i>Autres provisions techniques</i>		
		104 306 882,536	92 016 379,363
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
	PA61 <i>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	5 862 557,138	2 546 082,239
	PA62 <i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	239 765,922	239 765,922
	PA63 <i>Autres dettes</i>		
	PA631 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
	PA632 <i>Personnel</i>	158 724,358	128 379,475
	PA633 <i>Etat, organismes de sécurité sociale</i>	968 362,415	854 217,718
	PA634 <i>Créditeurs divers</i>	2 036 604,890	2 056 420,915
		9 266 014,723	5 824 866,269
PA7	Autres passifs		
	PA71 <i>Comptes de régularisation Passif</i>		
	PA712 <i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	166 314,503	158 575,000
		166 314,503	158 575,000
		113 819 608,605	98 059 816,450
Total du passif		111 819 608,605	98 059 816,450
Total des capitaux propres et passifs		147 602 439,710	129 724 171,932

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Montres en milliers d'euros

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR RISQUES ET DISPONIBLE	RESERVE POUR RISQUES ET DISPONIBLE	AUTRES RESERVES	RESERVE REGIME SPECIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
SOLDE 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	13 000 000		1 033 219			5 002 500	369 023	10 000 000		2 237 402	4 240 687		35 782 831
AFFECTATION DES RESULTATS SUivant DECISION DEL'AGO DU 19/05/2016			323 908			1 500 000	150 000			2 266 783	4 240 687		0
DIVIDENDES DISTRIBUES										-2 000 000			-2 000 000
SOLDE 31/12/2016 APRES AFFECTATION	13 000 000	0	1 357 127	0	0	6 502 500	419 023	10 000 000	0	2 504 185	0	0	33 782 831

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

2- Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

3- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,901%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,903%	1 001,812
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,917%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,921%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,925%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,930%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,931%	1 001,915
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,934%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,938%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,217%	1 003,313
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,289%	924,359
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,401%	1 001,381
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,816%	991,971
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,117%	981,300
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,229%	984,466
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,621
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,119
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,936%	943,033
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,276
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,667
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,832
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,459
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,413
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,255
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,411
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,787
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,852
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,883

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,243	167,260		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,959	112,971		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,765	96,775		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,895	14,897		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,765	108,777		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,529	1,530		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,271	107,345		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,736	40,740		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,171	55,176		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,341	115,401		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,027	110,097		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,745	132,631		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,676	499,449		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,503	117,366		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,958	126,756		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,242	137,191		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,500	119,366		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,877	99,624		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,440	147,014		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,896	92,532		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,624	97,472		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,172	143,856		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,006	127,900		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,211	96,001		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,968	98,856		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,932	19,850		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,314	2 226,663		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,797	112,578		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,860	147,838		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,001	156,419		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,845	15,898		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 309,213	5 312,939		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 196,787	5 189,553		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,487	2,499		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,190	2,198		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,211		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,096		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,092		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,086		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,801	110,852		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,123		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,924	105,934
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,139	101,148
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	102,922	102,930
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,092	100,103
54 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,601	101,613
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	104,946	104,955
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,139	102,151
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,871	99,880
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,154	102,161
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,119	100,128
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,927	101,937
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,309	101,319
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,335	104,347
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,870	102,880
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	101,940	101,950
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,487	100,498
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,222	102,230
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,289	100,300
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,622	101,633
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,340	103,349
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,367	100,379
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,676	100,689
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,279	103,289
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,433	100,443

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,372	10,373
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,378	101,389
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,605	101,616
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,745	102,757
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,190	10,191
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,064	56,046
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,910	97,835
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,891	16,892
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	271,054	270,859
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,279	29,265
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 239,793	2 235,597
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,857	71,774
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,841	53,828
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,477	102,488
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,608	86,695
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,589	10,586
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,169	11,159
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,558	13,546
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,927	11,905
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,950	12,952
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,649	11,654
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	140,820	141,059
98	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,093	137,132
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,781	8,763
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,240	102,185
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,479	80,129
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,957	81,630
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,360	96,284
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,480	94,521
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,547	98,581
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,812	9,811
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,114	100,063
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	138,880	139,698
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,454	104,169
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,438	101,849
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,869	200,750
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,737	182,021
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,785	153,726
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,436	21,205
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,809	143,464
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,567	123,946
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 065,530	9 130,622
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,384	8,383
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,415	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	957,244	956,320
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5366,521	5262,727
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4967,982	4966,453
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,216	112,047
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,067	9,086
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 343,677	10 375,210

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT

« TUNINVEST-SICAR »

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Moez AKROUT (DELTA CONSULT).

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

31 Décembre			31 Décembre				
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>		<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations financières		5 058 245	3 806 168	Capital social		966 000	966 000
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	Réserves		483 000	483 000
	3	<u>4 198 145</u>	<u>2 946 068</u>	Résultats reportés		3 814 858	5 034 080
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>4 198 145</u>	<u>2 946 068</u>	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 263 858</u>	<u>6 483 080</u>
ACTIFS COURANTS				Résultat de l'exercice		189 103	(736 222)
Autres actifs courants	4	1 614 834	1 228 190	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>5 452 961</u>	<u>5 746 858</u>
Placements et autres actifs financiers	5	2 231 317	4 754 842	PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	209	592	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>3 846 360</u>	<u>5 983 624</u>	Provision pour risques et charges	8	1 753 054	1 753 054
TOTAL DES ACTIFS				TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>1 753 054</u>	<u>1 753 054</u>
		<u>8 044 505</u>	<u>8 929 692</u>	PASSIFS COURANTS			
				Autres passifs courants	9	838 490	1 429 780
				TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>838 490</u>	<u>1 429 780</u>
				TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			
						<u>8 044 505</u>	<u>8 929 692</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	Notes	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	341 447	1 040 316
Autres revenus	11	696	725
<u>Total des produits d'exploitation</u>		342 143	1 041 041
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges nettes sur cession de titres	12	328	244
Diverses charges d'exploitation	13	113 779	207 404
<u>Total des charges d'exploitation</u>		114 107	207 648
RESULTAT D'EXPLOITATION		228 036	833 393
Dotation aux provisions pour élément exceptionnel		-	(1 753 054)
Autres gains ordinaires		-	277 265
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		228 036	(642 396)
Impôts sur les sociétés	14	(32 062)	(93 826)
Contribution conjoncturelle	14	(6 871)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		189 103	(736 222)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		189 103	(736 222)
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions		-	1 753 054
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(386 644)	(628 393)
Placements et autres actifs financiers	5	2 523 525	720 494
Autres passifs courants	9	(591 290)	(142 873)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>1 734 694</u>	<u>966 060</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3	(1 252 077)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 252 077)</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	7	(483 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(483 000)</u>	<u>(966 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(383)</u>	<u>60</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	592	532
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	209	592

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres de participation	4 458 145	3 206 068
Titres immobilisés	500 100	500 100
Obligations de l'Etat	100 000	100 000
Montant brut	<u>5 058 245</u>	<u>3 806 168</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(860 100)	(860 100)
Montant net	<u>4 198 145</u>	<u>2 946 068</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant libéré</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2015</u>	3 206 068
<u>Acquisitions de l'exercice</u>	1 252 077
Actions SOTUPA	820 050
Actions IGL Industry	133 476
Actions Nouvelair	298 551
<u>Soldes au 31 Décembre 2016</u>	<u>4 458 145</u>

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2016

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	158 339	10,000	3,158	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	366 153	10,000	3,078	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	10 994	100,000	20,565	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	161 923	5,000	1,286	208 248	Souscription et actions gratuites	16,53%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 14)	89 708	120 393	(30 685)
- Etat, TVA à reporter	166	166	-
- Avances sur taxation d'office (a)	1 521 725	1 104 345	417 380
- VISUAL 2 M Industrie (b)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (c)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	-
- Produits à recevoir	32 302	32 353	(51)
<u>Montant brut</u>	<u>1 923 815</u>	<u>1 537 171</u>	<u>386 644</u>
A déduire :			
- Provisions (d)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>1 614 834</u>	<u>1 228 190</u>	

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

La société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le reliquat du principal soit D : 417.380.

(b) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(c) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(d) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>Variation</u>
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	2 069 883	4 292 044	(2 222 161)
* Amen Première	131 352	433 791	(302 439)
* Sicav Amen	19 198	18 524	674
* Sicav Amen Trésor	10 140	9 739	401
<u>Total</u>	<u>2 231 317</u>	<u>4 754 842</u>	<u>(2 523 525)</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Amen Bank	115	372
- Tunisie Valeurs	45	122
- Amen Invest	49	98
<u>Total</u>	<u>209</u>	<u>592</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Capital social		966 000	966 000
- Réserve légale	(A) &(B)	483 000	483 000
- Résultats Reportés	(B)	3 814 858	5 034 080
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>5 263 858</u>	<u>6 483 080</u>
Résultat de l'exercice (1)		189 103	(736 222)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>5 452 961</u>	<u>5 746 858</u>
Nombre d'actions (2)		966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)		0,196	(0,762)

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2016, D : 4.283.218 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	3 896 818

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

Note 7**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	966 000	483 000	5 345 818	654 262	7 449 080
Affectations approuvées par l'AGO du 29 Mai 2015			654 262	(654 262)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2015				(736 222)	(736 222)
Solde au 31 Décembre 2015	966 000	483 000	5 034 080	(736 222)	5 746 858
Affectations approuvées par l'AGO du 01 Juin 2016			(736 222)	736 222	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016				189 103	189 103
Solde au 31 Décembre 2016	966 000	483 000	3 814 858	189 103	5 452 961

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, impôts et taxes à payer	101	128
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	6 871	-
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	581 140	1 180 127
- Créiteurs Divers	10 378	9 525
<u>Total</u>	<u>838 490</u>	<u>1 429 780</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour D : 562.862, le reliquat de la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, après avoir réglé la moitié de ladite rémunération sur autorisation du conseil d'administration réuni le 23 Mars 2016.

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dividendes des titres de participation	208 617	860 025
- Dividendes des titres SICAV	1 245	2 753
- Plus value sur titres SICAV	125 452	171 388
- Revenus de l'emprunt obligataire national	6 133	6 150
<u>Total</u>	<u>341 447</u>	<u>1 040 316</u>

NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Intérêts des comptes courants	696	725
<u>Total</u>	<u>696</u>	<u>725</u>

NOTE 12 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	143	32
- Moins values latentes sur titres SICAV	15	-
- Perte de change	170	212
<u>Total</u>	<u>328</u>	<u>244</u>

NOTE 13 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	76 286	176 339
- Publicité, publications, relations publiques	8 551	4 856
- Frais de négociation des titres	12 509	7 168
- Services bancaires et assimilés	255	252
- Jetons de présence	11 000	11 000
- Cotisations et dons	4 000	4 000
- Autres charges	494	1 707
- T.C.L	684	2 082
<u>Total général</u>	<u>113 779</u>	<u>207 404</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 33.149, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 14 : IMPOTS SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION CONJONCTURELLE

L'impôt sur les sociétés et la contribution conjoncturelle ont été liquidés, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Bénéfice comptable	228 036	(642 396)
A déduire		
- Dividendes	(209 862)	(862 778)
- Plus-values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(76 090)	(149 365)
A réintégrer		
- Provisions Risques et charges	-	1 753 054
- Prise en charge de retenue à la source	-	1 145
- Moins-values sur cessions de titres SICAV	158	32
- Plus-values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	149 365	168 382
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>91 607</u>	<u>268 074</u>
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<u>32 062</u>	<u>93 826</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(120 393)	(212 848)
- Retenues sur placements et autres	(1 377)	(1 371)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(89 708)</u>	<u>(120 393)</u>
Contribution conjoncturelle au taux de 7,5% du résultat fiscal	<u>6 871</u>	<u>-</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 1^{er} juin 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.044.505 et un résultat net de D : 189.103, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4 - A notre avis, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009. Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamation, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamation à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le reliquat du principal soit D : 417.380.

La société a provisionné, en 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Avril 2017

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

◆ Convention antérieurement autorisée

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2016. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 33.149, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 21.928 et D : 11.221.

Les rémunérations variables enregistrées au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été révisées en 2015 vers la baisse pour un montant de D : 277.265, suite à la constatation de la provision en couverture du risque fiscal.

Le cumul des rémunérations variables antérieures a été arrêté à la date du 31 décembre 2015 à D : 1.161.351.

Le conseil d'administration réuni le 23 mars 2016, a autorisé le paiement de la moitié de ces rémunérations.

Ainsi, le montant non encore servi au titre des dites rémunérations s'élève au 31 décembre 2016, à D : 562.862.

◆ Conventions nouvelles

Le conseil d'administration réuni le 1^{er} juin 2016, a autorisé l'acquisition par la société Tuninvest SICAR de certaines participations auprès de sociétés ayant des dirigeants en commun avec la votre et ce, sur la base d'une valorisation établie par un expert indépendant avec une décote de 30%.

Les acquisitions réalisées en 2016 totalisent D : 1.252.077

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 25 Avril 2017

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

MAC AL HOUDA FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.177.438, un actif net de D : 1.162.457 et un bénéfice de D : 195.755 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 32,80% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	691 276	901 387
Actions, et droits rattachés		691 276	901 387
Placements monétaires et disponibilités		486 162	635 813
Placements monétaires	5	100 004	100 004
Disponibilités		386 158	535 809
TOTAL ACTIF		1 177 438	1 537 200
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	11 189	5 105
Autres créditeurs divers	7	3 792	3 366
TOTAL PASSIF		14 981	8 471
ACTIF NET			
Capital	8	1 224 985	1 631 957
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(68 918)	(114 515)
Sommes distribuables de l'exercice		6 390	11 287
ACTIF NET		1 162 457	1 528 729
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 177 438	1 537 200

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	32 884	40 539
Dividendes		32 884	40 539
Revenus des placements monétaires	10	1 646	591
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 530	41 130
Charges de gestion des placements	11	(25 584)	(22 271)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 946	18 859
Autres charges	12	(5 602)	(5 558)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 344	13 301
Régularisation du résultat d'exploitation		3 046	(2 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 390	11 287
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 046)	2 014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		87 936	(91 270)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		112 412	34 174
Frais de négociation de titres		(7 937)	(9 421)
RESULTAT DE L'EXERCICE		195 755	(53 216)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>195 755</u>	<u>(53 216)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	3 344	13 301
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 936	(91 270)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	112 412	34 174
Frais de négociation de titres	(7 937)	(9 421)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(562 027)</u>	<u>(142 922)</u>
Souscriptions		
- Capital	107 428	35 911
- Régularisation des sommes non distribuables	12 418	597
- Régularisation des sommes distribuables	(5 820)	(2 486)
Rachats		
- Capital	(649 843)	(189 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(71 110)	2 102
- Régularisation des sommes distribuables	43 176	10 873
- Droits de sortie	1 724	20
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(366 272)</u>	<u>(196 138)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 528 729	1 724 867
En fin d'exercice	1 162 457	1 528 729
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	11 758	12 826
En fin d'exercice	7 850	11 758
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>148,084</u>	<u>130,016</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>13,90%</u>	<u>(3,32%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit le 22 septembre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêt.

3.3- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 691.276 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions, & droits rattachés		650 740	691 276	59,47%
CITY CARS	5 000	68 530	78 050	6,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	7 000	90 667	100 800	8,67%
EURO CYCLES	2 800	120 296	114 528	9,85%
OFFICE PLAST	21 916	62 726	67 348	5,79%
S.A.H	8 000	84 552	108 464	9,33%
TPR	39 000	112 848	110 370	9,49%
UNIMED	11 000	111 121	111 716	9,61%
TOTAL		650 740	691 276	59,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				58,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	948 787	(47 400)	901 387	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	2 994 112		2 994 112	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(3 292 159)		(3 292 159)	112 412
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		87 936	87 936	
Soldes au 31 décembre 2016	650 740	40 536	691 276	112 412

Note 5 : Placements monétaires

Les placements monétaires au 31 décembre 2016 s'élèvent à D : 100.004 et représentent exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba".

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 11.189 contre D : 5.105 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 623	4 677
Rémunération variable du gestionnaire	7 244	-
Rémunération du dépositaire	322	428
Total	11 189	5 105

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 3.792 contre D : 3.366 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	3 583	3 042
Redevance du CMF	101	115
Retenue à la source	108	209
Total	3 792	3 366

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	1 631 957
Nombre de parts	11 758
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	107 428
Nombre de parts émises	774
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(649 843)
Nombre de parts rachetées	(4 682)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 936
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	112 412
Régularisation des sommes non distribuables	(58 692)
Frais de négociation de titres	(7 937)
Droits de sortie	1 724

Capital au 31-12-2016

Montant	1 224 985
Nombre de parts	7 850
Nombre de copropriétaires	31

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 32.884 contre D : 40.539 au 31 décembre 2015 et englobent exclusivement les dividendes perçus sur les actions admises à la cote.

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 1.646 provenant exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba".

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 25.584 contre D : 22.271 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	16 673	20 246
Rémunération variable du gestionnaire	7 244	-
Rémunération du dépositaire	1 667	2 025
Total	<u>25 584</u>	<u>22 271</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 5.602 contre D : 5.558 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	3 842	3 450
Redevance du CMF	1 413	1 716
Services bancaires et assimilés	16	15
Autres	331	377
Total	5 602	5 558

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	4,399	3,498	2,858	2,666	0,799
Charges de gestion des placements	(3,259)	(1,894)	(1,771)	(1,966)	(1,177)
Revenus net des placements	1,140	1,604	1,087	0,700	(0,377)
Autres charges	(0,714)	(0,473)	(0,401)	(0,432)	(0,225)
Résultat d'exploitation (1)	0,426	1,131	0,686	0,268	(0,602)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,388	(0,171)	(0,065)	(0,088)	(1,455)
Sommes distribuables de l'exercice	0,814	0,960	0,622	0,180	(2,057)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11,202	(7,762)	11,874	(4,093)	(3,122)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	14,320	2,906	(2,066)	(12,085)	1,100
Frais de négociation de titres	(1,011)	(0,801)	(1,188)	(1,230)	(1,281)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	24,511	(5,657)	8,619	(17,408)	(3,303)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	24,937	(4,526)	9,306	(17,140)	(3,905)
Droits de sortie	0,220	0,002	0,241	0,612	0,060
Résultat non distribuable de l'exercice	24,731	(5,655)	8,861	(16,796)	(3,243)
Régularisation du résultat non distribuable	(7,477)	0,230	(0,134)	1,779	10,980
Sommes non distribuables de l'exercice	17,254	(5,426)	8,726	(15,017)	7,737
Valeur liquidative	148,084	130,016	134,482	125,134	139,971
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,34%	1,43%	1,36%	1,48%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,51%	0,36%	0,31%	0,33%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,59%	0,73%	0,48%	0,14%	(1,50%)

13.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé. Son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

الى صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى ، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة

السيد محمد النوري



السيد أحمد جاب الله



بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

الى صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى ، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة

السيد محمد النوري



السيد أحمد جاب الله



MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.271.026, un actif net de D : 4.245.297 et un bénéfice de D : 613.398 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	3 767 561	3 204 414
Actions, et droits rattachés		3 767 561	3 204 414
Placements monétaires et disponibilités		500 932	714 128
Placements monétaires	5	0	0
Disponibilités		500 932	714 128
Autres actifs		2 533	3 263
TOTAL ACTIF		4 271 026	3 921 805
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	20 141	12 790
Autres créditeurs divers	6	5 588	4 342
TOTAL PASSIF		25 729	17 132
ACTIF NET			
Capital	7	4 384 537	4 054 537
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(139 197)	(158 858)
Sommes distribuables de l'exercice		(43)	8 994
ACTIF NET		4 245 297	3 904 673
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 271 026	3 921 805

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	59 546	58 801
Dividendes		59 546	58 801
Revenus des placements monétaires	9	7 635	10 433
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		67 181	69 234
Charges de gestion des placements	10	(57 298)	(52 487)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 883	16 747
Autres charges	11	(11 173)	(8 626)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 290)	8 121
Régularisation du résultat d'exploitation		1 247	873
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(43)	8 994
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 247)	(873)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(127 270)	(1)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		880 642	1
Frais de négociation de titres		(138 684)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		613 398	8 121

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>613 398</u>	<u>(48 900)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(1 290)	8 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(127 270)	238 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	880 642	(163 540)
Frais de négociation de titres	(138 684)	(131 875)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(272 774)</u>	<u>(26 132)</u>
Souscriptions		
- Capital	850 340	610 904
- Régularisation des sommes non distribuables	100 192	10 918
- Régularisation des sommes distribuables	(32 794)	(24 084)
Rachats		
- Capital	(1 138 923)	(631 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(96 297)	(18 347)
- Régularisation des sommes distribuables	44 708	25 743
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>340 624</u>	<u>(75 032)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 904 673	3 979 705
En fin d'exercice	4 245 297	3 904 673
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	215 239	216 303
En fin d'exercice	199 919	215 239
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>21,235</u>	<u>18,141</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>17,06%</u>	<u>(1,40%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 05 juin 2009 à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date sa constitution, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 3.767.561 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions, & droits rattachés		3 653 965	3 767 561	88,75%
AMEN BANK	14 084	342 356	340 945	8,03%
ARTES	9 233	72 017	73 024	1,72%
ASSAD	60 750	265 199	369 664	8,71%
BH	20 000	349 625	361 960	8,53%
BNA	24 949	226 215	224 566	5,29%
CARTHAGE CEMENT	195 500	417 420	400 384	9,43%
EURO CYCLES	10 000	423 290	409 030	9,63%
NEW BODY LINE	57 140	392 486	387 809	9,14%
OFFICE PLAST	24 300	70 177	74 674	1,76%
S.A.H	25 000	314 672	338 950	7,98%
ASSURANCE SALIM	1 400	36 395	56 000	1,32%
SERVICOM	20 000	205 298	197 500	4,65%
SOTRAPIL	17 380	159 498	152 788	3,60%
TELNET	72 475	255 451	256 851	6,05%
UNIMED	12 152	123 866	123 416	2,91%
TOTAL		3 653 965	3 767 561	88,75%
Pourcentage par rapport au total des actifs				88,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	2 963 548	240 866	3 204 414	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	19 495 579		19 495 579	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(18 805 162)		(18 805 162)	880 642
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		(127 270)	(127 270)	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	3 653 965	113 596	3 767 561	880 642

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 20.141 contre D : 12.790 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 657	11 653
Rémunération variable du gestionnaire	6 247	-
Rémunération du dépositaire	1 237	1 137
Total	<u>20 141</u>	<u>12 790</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.588 contre D : 4.342 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	5 105	3 697
Redevance du CMF	364	329
Retenue à la source	119	316
Total	<u>5 588</u>	<u>4 342</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	4 054 537
Nombre de parts	215 239
Nombre de copropriétaires	376

Souscriptions réalisées

Montant	850 340
Nombre de parts émises	45 142
Nombre de copropriétaires nouveaux	73

Rachats effectués

Montant	(1 138 923)
Nombre de parts rachetées	(60 462)
Nombre de copropriétaires sortants	(70)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(127 270)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	880 642
Régularisation des sommes non distribuables	3 895
Frais de négociation de titres	(138 684)

Capital au 31-12-2016

Montant	4 384 537
Nombre de parts	199 919
Nombre de copropriétaires	379

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 59.546 contre D : 58.801 au 31 décembre 2015 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 7.635 contre D : 10.433 au 31 décembre 2015 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 57.298 contre D : 52.487 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	46 410	47 715
Rémunération variable du gestionnaire	6 247	-
Rémunération du dépositaire	4 641	4 772
Total	<u>57 298</u>	<u>52 487</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 11.173 contre D : 8.626 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 763	4 091
Redevance du CMF	3 933	4 044
Services bancaires et assimilés	131	112
Autres	346	379
Total	<u>11 173</u>	<u>8 626</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	0,336	0,322	0,553	0,299	2,545
Charges de gestion des placements	(0,287)	(0,244)	(0,232)	(0,239)	(2,335)
Revenus net des placements	0,049	0,078	0,321	0,060	0,210
Autres charges	(0,056)	(0,040)	(0,042)	(0,047)	(0,482)
Résultat d'exploitation (1)	(0,006)	0,038	0,279	0,013	(0,272)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	0,004	(0,016)	(0,012)	(0,382)
Sommes distribuables de l'exercice	0,000	0,042	0,263	0,001	(0,654)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,637)	1,108	1,279	(1,120)	(9,141)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,405	(0,760)	(0,793)	(0,779)	20,255
Frais de négociation de titres	(0,694)	(0,613)	(0,414)	(0,491)	(11,151)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3,075	(0,265)	0,072	(2,390)	(0,036)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,068	(0,227)	0,351	(2,377)	(0,309)
Résultat non distribuable de l'exercice	3,075	(0,265)	0,072	(2,390)	(0,036)
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	(0,035)	0,137	0,073	7,337
Sommes non distribuables de l'exercice	3,094	(0,299)	0,209	(2,317)	7,301
Valeur liquidative	21,520	18,141	18,399	17,927	202,423
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,33%	1,28%	1,25%	1,17%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,22%	0,23%	0,24%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,00%	0,23%	1,45%	0,01%	(0,33%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.491.463, un actif net de D : 12.298.160 et un bénéfice de D : 898.160 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en tires d'OPCVM représentent à la clôture de l'exercice 33,64% du total de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les emplois en portefeuille-titres, représentent à la clôture de l'exercice 97,84% du total des actifs, se situant au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ainsi, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent au 31 décembre 2016 que 2,15% du total des actifs se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par le décret précité.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>12 221 922</u>	<u>-</u>
Actions et droits rattachés		8 084 798	-
Titres OPCVM		4 137 124	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>268 421</u>	<u>100 000</u>
Disponibilités		268 421	100 000
Créances d'exploitation		<u>1 120</u>	<u>-</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 491 463</u>	<u>100 000</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	5	184 655	-
Autres créditeurs divers	6	8 648	-
TOTAL PASSIF		<u>193 303</u>	<u>-</u>

ACTIF NET

Capital	7	12 267 850	100 000
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		30 310	-
ACTIF NET		<u>12 298 160</u>	<u>100 000</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>12 491 463</u>	<u>100 000</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	358 601	-
Dividendes		358 601	-
Revenus des placements monétaires	9	5 260	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		363 861	-
Charges de gestion des placements	10	(316 569)	-
REVENU NET DES PLACEMENTS		47 292	-
Autres charges	11	(16 982)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 310	-
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		30 310	-
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		483 300	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		503 901	-
Frais de négociation de titres		(119 351)	-
		898 160	-

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>898 160</u>	<u>-</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	30 310	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	483 300	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	503 901	-
Frais de négociation de titres	(119 351)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>11 300 000</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	11 300 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>12 198 160</u>	<u>-</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	100 000	100 000
En fin d'exercice	12 298 160	100 000
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	1 000	1 000
En fin d'exercice	114 000	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,879</u>	<u>100,000</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,88%</u>	<u>0,00%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 12.221.922 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		7 620 420	8 084 798	65,74%
ARTES	20 000	156 962	158 180	1,29%
ASSAD	185 121	927 337	1 126 461	9,16%
BH	51 999	862 408	941 078	7,65%
BIAT	10 000	859 968	886 110	7,21%
BNA	63 878	590 794	574 966	4,68%
CARTHAGE CEMENT	325 000	683 858	665 600	5,41%
ENNAKL AUTOMOBILES	25 000	335 451	360 000	2,93%
EURO CYCLES	29 000	1 216 261	1 186 187	9,65%
HANNIBAL LEASE	58 600	492 535	533 612	4,34%
ONE TECH	7 331	57 388	62 387	0,51%
S.A.H	85 000	991 444	1 152 430	9,37%
SOTRAPIL	21 679	196 105	190 580	1,55%
UNIMED	24 341	249 909	247 207	2,01%
Titres OPCVM		4 118 202	4 137 124	33,64%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	39 336	4 118 202	4 137 124	33,64%
TOTAL		11 738 622	12 221 922	99,38%
Pourcentage par rapport au total actifs				97,84%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	-	-	-	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	20 757 007		20 757 007	
Titres OPCVM	14 782 065		14 782 065	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(13 136 587)		(13 136 587)	518 179
Titres OPCVM	(10 663 863)		(10 663 863)	(14 278)
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		464 377	464 377	
Titres OPCVM		18 923	18 923	
Soldes au 31 décembre 2016	11 738 622	483 300	12 221 922	503 901

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 184.655, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	54 771	-
Rémunération variable du gestionnaire	127 418	-
Rémunération du dépositaire	2 466	-
Total	184 655	-

Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.648, contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 043	-
Retenue à la source	884	-
Rémunération du CAC	6 721	-
Total	8 648	-

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	1

Souscriptions réalisées

Montant	11 300 000
Nombre de parts émises	113 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	483 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	503 901
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(119 351)

Capital au 31-12-2016

Montant	12 267 850
Nombre de parts	114 000
Nombre de copropriétaires	10

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 358.601, contre un solde nul au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	220 837	-
des titres OPCVM	137 764	-
TOTAL	358 601	-

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.260, contre un solde nul au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des dépôts à vue	5 260	-
TOTAL	5 260	-

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 316.569, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire (charge)	177 329	-
Rémunération variable du gestionnaire (charge)	127 418	-
Rémunération du dépositaire (charge)	11 822	-
Total	<u>316 569</u>	<u>-</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 16.982, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC (charge)	6 721	-
Redevance du CMF (charge)	10 019	-
Services bancaires et assimilés	141	-
Autres (charge)	101	-
Total	<u>16 982</u>	<u>-</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	3,192	-
Charges de gestion des placements	(2,777)	-
Revenus net des placements	<u>0,415</u>	<u>-</u>
Autres charges	(0,149)	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,266</u>	<u>-</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,266</u>	<u>-</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,239	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,420	-
Frais de négociation de titres	(1,047)	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>7,613</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,879	-

Résultat non distribuable de l'exercice	7,613	-
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	7,613	-
Valeur liquidative	107,879	100,000
 Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,67%	0,00%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,26%	0,00%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-joints sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires:

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>1 290 021</u>	<u>1 190 773</u>
Actions et droits rattachés	3.1	1 269 747	1 132 404
Obligations et valeurs assimilées	3.2	20 274	58 369
Placements monétaires et disponibilités		<u>25 127</u>	<u>83 937</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	25 127	83 937
Autres actifs	3.4	360	493
TOTAL ACTIF		<u>1 315 508</u>	<u>1 275 203</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	14 099	6 237
Autres Créditeurs divers	3.6	1 460	60
TOTAL PASSIF		<u>15 558</u>	<u>6 297</u>
Capital	3.7	<u>1 286 772</u>	<u>1 252 423</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>13 178</u>	<u>16 483</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	15
Sommes distribuables de l'exercice		13 175	16 468
ACTIF NET		<u>1 299 950</u>	<u>1 268 906</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 315 508</u>	<u>1 275 203</u>

ETAT DE RESULTAT

De l'exercice allant de 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	3.8	39 750	45 639
Revenus des placements monétaires	3.9	1 700	500
Total des revenus de placements		41 450	46 139
Charges de gestion des placements	3.10	26 137	27 520
Revenus Nets des placements		15 313	18 619
Autres charges d'exploitation	3.11	1 828	1 867
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 484	16 752
Régularisation du résultat d'exploitation		<309>	<284>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 175	16 468
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		309	284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		90 290	23 352
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		16 577	<54 345>
Frais de négociation de titres		<13 661>	<13 782>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		106 690	<28 023>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

De l'exercice allant de 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	106 690	<28 023>
Résultat d'exploitation	13 484	16 752
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	90 290	23 352
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	16 577	<54 345>
Frais de négociation de titres	<13 661>	<13 782>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<16 154>	<25 819>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<59 491>	<120 393>
Souscriptions		
- Capital	213 923	46 422
- Régularisation des sommes non distribuables	17 301	<495>
- Régularisation des sommes distribuables	658	813
Rachat		
- Capital	<269 838>	<164 827>
- Régularisation des sommes non distribuables	<21 025>	<138>
- Régularisation des sommes distribuables	<1 292>	<2 230>
- Droit de sortie	782	62
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 045	<174 235>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 268 905	1 443 140
En fin de l'exercice	1 299 950	1 268 905
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	13 279	14 435
En fin de l'exercice	12 703	13 279
VALEUR LIQUIDATIVE	102,334	95,557
TAUX DE RENDEMENT	8,391%	-2,551%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligation et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilable du fond.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilable ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat :

3.1- Actions et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Actions				
AB	3 369	90 638	81 557	6,27%
ATTIJARI BANK	3 677	88 659	99 342	7,64%
BH	1 587	30 153	28 722	2,21%
BIAT	985	81 805	87 282	6,71%
BNA	7 650	86 907	68 857	5,30%
BT	10 250	86 228	80 093	6,16%
CELLCOM	10 000	83 095	66 640	5,13%
CITYCARS	1700	26 350	26 537	2,04%
ENNAKL	1 082	14 856	15 581	1,20%
EURO-CYCLES	3 000	52 773	122 708	9,44%
HANNIBAL LEASE	5 394	48 235	49 117	3,78%
SAH LILAS	4 644	54 164	62 963	4,84%
OFFICEPLAST	108	302	332	0,03%
PGH	4788	34 113	32 032	2,46%
SFBT	3 500	56 541	66 434	5,11%
SOMOCER	34 000	58 945	50 218	3,86%
SOTIPAPIER	6 500	38 703	26 663	2,05%
SOTUMAG	19 800	41 201	37 739	2,90%
SOTUVER	11 902	73 166	44 799	3,45%
SYPHAX	3 145	24 526	12 203	0,94%
TAWASOL	88 474	57 011	46 980	3,61%
TELNET HOLDING	5 774	22 777	20 463	1,57%
TUNIS RE	10 756	89 361	90 307	6,95%
TUNISAIR	50 000	31 808	29 650	2,28%
CARTHAGE CEMENT	11 000	28 930	22 528	1,73%
Total	303 085	1 301 246	1 269 747	97,66%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 274	1,56%
Total		19 560	20 274	1,56%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Actions	1 175 360
TITRES SICAV	60 062
TOTAL	1 235 422

2-Les sorties du portefeuille titres et les remboursements au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi:

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Actions	1 128 295	1 144 708	16 413
TITRES SICAV	60 062	60 226	164
TOTAL	1 188 357	1 204 934	16 577

Les remboursements :

	Montant de remboursement
BTZ	36 940
TOTAL	36 940

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 25 127 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Compte courant	25 127	1,93%
TOTAL	25 127	1,93%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 360 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES ACTIFS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêt courus/compte rémunéré.	360	353
Retenue à la source	-	140*
TOTAL	360	493

* Ce montant totalise le minimum de perception des déclarations mensuelle ainsi que les pénalités de retard

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 14 099 dinars et se détaille comme suit :

OPERATEURS CREDITEURS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	12 393	5 669
Dépositaire	1 706	568
TOTAL	14 099	6 237

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 1 460 dinars et se détaille comme suit :

Autres CREDITEUR DIVERS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	1 443	-
Autres créditeurs(CMF)	17	60
Total	1 460	60

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

<u>Capital au 01/01/2016</u>	
Montant	1 252 423
Nombre des parts	13 279
Nombre de Porteurs de Parts	130
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	213 923
Nombre des parts émis	2285
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	9
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-269 838
Nombre des parts rachetés	2861
Nombre de Porteurs de Parts sortants	18
<u>Autres effets sur capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	16 577
Régularisation des sommes non distribuables	-3 724
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	90 290
Frais de négociation des titres	-13 661
Droit de sortie	782
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	1 286 772
Nombre des parts	12 703
Nombre de Porteurs de Parts	121

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des BTA	2 788	2 036
Revenus des actions	36 962	42 394
Revenus des Emprunt National		1 209
Revenus des titres OPCVM	-	-
TOTAL	39 750	45 639

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus compte rémunéré	1 700	500
TOTAL	1 700	500

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	23 103	23 978
Rémunération du dépositaire	3 034	3 542
TOTAL	26 137	27 520

3.11- Autres charges d'exploitation:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	1 320	1 370
Services bancaires et assimilés	131	134
TCL	377	363
TOTAL	1 828	1 867

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	15
Résultat d'exploitation	13 484	16 752
Régularisation du résultat d'exploitation	-309	-284
TOTAL	13 178	16 483

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	3,129	3,437	3,837	3,023	1,476
Revenus des placements monétaires	0,134	0,038	0,111	0,102	0,106
Total des revenus de placements	3,263	3,475	3,948	3,125	1,582
Charges de gestion des placements	-2,058	-2,072	-1,936	-1,874	-1,327
Revenus Nets des placements	1,205	1,403	2,012	1,251	0,254
Autres charges	-0,144	-0,141	-0,144	-0,123	-0,087
Résultat d'exploitation	1,061	1,262	1,868	1,128	0,167
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,024	-0,021	-0,001	-0,110	0,085
Sommes distribuables de l'exercice	1,037	1,241	1,867	1,018	0,252
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,108	1,759	7,837	-9,847	-11,120
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1,305	-4,093	-5,988	-2,749	4,413
Frais de négociation de titres	-1,075	-1,038	-0,615	-0,189	-0,253

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	7,338	-3,372	1,234	-12,785	-6,960
Résultat net de l'exercice	8,399	-2,110	3,103	-11,658	-6,886
Droits d'entrée et droit de sortie	0,062	0,005	0,019	0,020	0,075
Résultat non distribuable de l'exercice	7,400	-3,367	1,253	-12,765	-6,885
Régularisation du résultat non distribuable	-0,293	-0,048	-0,005	0,701	9,911
Somme non distribuable de l'exercice	7,107	-3,415	1,248	-12,064	3,026
Distribution de dividendes	1,241	1,867	1,018	0,251	1,540
Valeur liquidative	102,334	95,557	99,975	97,878	109,175
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,98%	2,00%	1,99%	1,87%	1,87%
Autres charges/ actif net moyen	0,14%	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,02%	1,21%	1,92%	1,12%	0,24%
Nombre de part	12 703	13 279	14 435	14 242	10 707
Actif net moyen	1 319 712	1 373 408	1 401 777	1 430 411	759 756